

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 28

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Budget primitif 2016 : Délégation Lutte contre les discriminations

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
(1) 37 31**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de présenter la politique publique mise en œuvre par la délégation « Lutte contre les Discriminations ».

Cette délégation a été créée lors du renouvellement de l'Assemblée départementale.

Elle vient prolonger et élargir l'engagement de l'Institution sur les questions d'égalité Femmes/Hommes.

Elle est l'une des traductions de l'axe social de l'Agenda 21 : Epanouissement de tous les êtres humains (Finalité n°4). Elle recoupe les réflexions menées dans le cadre de l'atelier Exigence sociale des Etats Généraux de Provence qui a permis notamment d'approfondir les problématiques relatives aux notions de respect de la personne, de lutte contre les violences, d'égalité des droits.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA DELEGATION

A ce titre, l'année 2016 sera consacrée à définir de façon plus précise les objectifs et contenus de cette politique publique.

D'ores et déjà la collectivité a choisi de maintenir la politique menée sur la question du genre, et dans cette optique, le soutien aux associations en direction du droit des femmes et de l'égalité femmes / hommes sera poursuivi.

Par ailleurs, dans une démarche transversale, la délégation s'engagera à comprendre et synthétiser les multiples interventions en matière de lutte contre les discriminations, portées par les autres délégations ; elle s'attachera particulièrement à traiter les questions de lutte contre l'homophobie, de harcèlement à l'école et de lutte pour l'égalité Femmes/Hommes.

ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2016

En 2016, le Conseil Départemental via sa délégation désormais élargie à la « Lutte contre les discriminations » poursuivra sa politique volontariste de soutien aux initiatives associatives en direction du droit des femmes et de l'égalité femmes / hommes.

1) Le soutien au tissu associatif

Le Département agira en faveur du droit des femmes en soutenant financièrement les associations en faveur de la thématique, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

Ainsi pourront être subventionnés les campagnes, actions, projets relatifs à :

- l'accès au droit,
- la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations,
- l'éducation et la prévention,
- l'insertion sociale et / ou professionnelle,
- l'égalité, la mixité et la parité...

Les projets d'acquisitions mobilières, de matériel ou la réalisation de travaux de ces associations sont également soutenus via le dispositif des aides à l'investissement.

Ce programme n'est pas dimensionné pour financer d'autres actions que celles en faveur des Droits des femmes. Chaque service ou direction concernés seront chargés de poursuivre le soutien aux initiatives associatives qui relèvent de la lutte contre les discriminations, selon leur champ de compétences respectif.

2) La structuration d'une réflexion autour des discriminations

Cette politique pourra s'incarner par une instance de vigilance et de réflexion, ou un label, en cours d'élaboration dans une vision plus large et inclusive.

Les travaux et réflexions précédemment menés dans le cadre de l'Observatoire des Droits des Femmes et de l'Egalité des chances pouvant fournir des bases de travail sur la question des inégalités de genre et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Et par ailleurs des axes d'intervention se dessinent déjà autour de la lutte contre le harcèlement scolaire et la lutte contre l'homophobie en lien avec l'existant.

Une réflexion globale de sensibilisation et de formation des acteurs internes et externes sera proposée sur toutes les questions relatives aux discriminations en portant un accent particulier sur celles en rapport avec les compétences du Département.

Par ailleurs, suite aux débats engagés lors des Etats Généraux de Provence, le Département a sollicité le bailleur social 13 Habitat de sorte à ce qu'il mette à disposition de l'association SOS Femmes une vingtaine de logements destinés aux femmes victimes de violences conjugales.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

Les crédits inscrits au titre du Budget Primitif 2016 se répartissent de la façon suivante :

- Fonctionnement : **362.000 €(programme 10155)**
- Investissement : **20.000 €(programme 10156).**

PROPOSITIONS

Contenu des éléments qui précédent, je vous propose :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières que la Délégation « Lutte contre les discriminations » se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2016,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères, créations d'outils ou d'instance qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette nouvelle politique publique.

Signé

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL